

Etablissements
Etablissements + étudiants

ECF/SCAC BGF

Etudiants

Janvier 31-dec 07-janv 14-janv 21-janv 28-janv 04-févr 11-févr 18-févr 25-févr 04-mars 11-mars 18-mars 25-mars 01-avr 08-avr 15-avr 22-avr 29-avr 06-mai 13-mai 20-mai 27-mai 03-juin 10-juin 17-juin 24-juin 01-juillet 08-juillet 15-juillet 22-juillet 29-juillet

Procédure n°1
L2 L3 M Diplôme d'ingénieur (étrangers résidant dans un pays EEF) => Etudes en France Hors DAP
DUT+cycle prépa intégré ingénieur (étrangers sans bac français résidant dans un pays EEF) => EEF hors DAP

Soumission des candidatures (7) => 20 mars 2019

Instruction par les SCAC/ECF et avis sur candidatures => 15 mai
Avis favorable/défavorable global pour l'ensemble des candidatures
Avis favorable/défavorable pour chacune des formations souhaitées
Mention "candidat d'excellence" (20% maximum des candidats faisant l'objet d'un avis favorable)

Examen simultané par les commissions pédagogiques des établissements => 15 juin décide inscription ou non (accepté/refusé)

Commissions des bourses des ambassades => 29 juin décide
a) bourses (BGF) * (1)
b) exonérations * (2)
c) inscription sur liste complémentaire de candidats recommandés *

Commission de bourses des établissements => 6 juillet attribue
a) exonérations
b) et bourses (par exemple, en plus d'une exonération d'ambassade)

Choix par étudiant => 15 juillet

(1) une BGF est attribuée pour une des formations demandées
(2) une exonération d'ambassade est attribuée pour toute formation demandée

Procédure n°2
L1 + PACES (étrangers sans bac français résidant dans un pays EEF) => DAP blanche-EEF

Soumission des candidatures (3) => 1er février

Instruction par les SCAC et avis sur candidatures => 22 mars
Avis favorable/défavorable global pour l'ensemble des candidatures
Avis favorable/défavorable pour chacune des formations souhaitées
Mention "candidat d'excellence" (20% maximum des candidats faisant l'objet d'un avis favorable)

Examen **SIMULTANE** de l'ensemble des voeux par les commissions pédagogiques des établissements => 10 mai décide sur inscription (accepté/refusé)
Commission de bourses des établissements => 10 mai attribue
a) exonérations
b) et bourses

Choix par étudiant (si plusieurs oui) => 17 mai

Commissions des bourses des ambassades => 29 juin décide
a) attribution de bourses (BGF) * (1)
b) exonérations * (2)

* informations communiquées aux établissements via EEF

Procédure n°3
L1 + PACES (étrangers avec bac français résidant dans pays EEF et dans pays hors EEF) => PARCOURSUP
DUT+cycle prépa intégré ingénieur (étrangers avec bac français ; étrangers sans bac français résidant dans un pays hors EEF) => PARCOURSUP

PARCOURSUP

Examen des voeux par les commissions pédagogiques des établissements => du 5 avril au 10 mai
Pour inscription : en L : oui/oui si/oui en attente ; pour DUT : accepté/refusé
Commission de bourses des établissements => 10 mai attribue *
a) exonérations
b) et bourses

Choix par étudiant (si plusieurs oui) => du 15 au 20 mai

Commissions des bourses des ambassades => 29 juin décide
a) attribution de bourses (BGF) * (1)
b) exonérations * (2)

* informations communiquées aux établissements

Commissions des bourses des ambassades => après résultats du bac pour les éventuels mentions TB et B décide
a) attribution de bourses (BGF) * (1)
b) exonérations * (2)

* informations communiquées aux établissements

Procédure n°4
L1 + PACES Pays Hors EEF hors bac français => DAP BLANCHE PAPIER

Soumission des candidatures (3) => 1er février

Transmission **simultanée du dossier à chacun des 3 établissements** par les SCAC => 22 mars

Examen **SIMULTANE** de l'ensemble des voeux par les commissions pédagogiques des établissements => 10 mai décide sur inscription (accepté/refusé)
Commission de bourses des établissements => 10 mai attribue
a) exonérations
b) et bourses

Choix par étudiant (si plusieurs oui) => 17 mai

Commissions des bourses des ambassades => 29 juin décide
a) attribution de bourses (BGF) * (1)
b) exonérations * (2)

* informations communiquées aux établissements

Procédure n°5
Etudiants recrutés hors EEF dans pays EEF : concours, recrutements directs par les établissements
L2 L3 M Diplôme ingénieur

Les établissements recrutent eux mêmes, selon un calendrier et des modalités qui leurs sont propres (concours, sélection sur place, etc.) les étudiants internationaux qui viendront suivre un cursus ESR en France. Ils notifient aux étudiants leur admission et leur transmettent une attestation de pré inscription.
Le cas échéant, les établissements décident d'accorder une exonération ou une bourse
L'étudiant / l'établissement entame(nt) la création d'un dossier pré-consulaire sur la plateforme **Etudes en France** pour obtention d'un visa.

les commissions de bourses en ambassade accordent les exonérations / bourses sur la base :
d'appels d'offre
ou d'un contact direct avec les établissements d'ESR locaux

Commission des bourses des ambassades : => 29 juin
a) attribution BGF*(1)
b) exonération * (2)

Le cas échéant, l'établissement attribue une exonération ou une bourse

* informations communiquées aux établissements

Procédure n°6
Pays hors EEF:
L2 L3 M Diplôme ingénieur

Les étudiants soumettent leurs candidatures directement auprès de(s) l'établissement(s) français de leur choix, qui leur font connaître leur décision (refus ou acceptation)
Le cas échéant, l'établissement décide d'accorder une exonération ou une bourse

Commission des bourses des ambassades : => 29 juin
a) attribution BGF* (1)
b) exonération * (2)

Le cas échéant, l'établissement attribue une exonération ou une bourse

* informations communiquées aux établissements

